



International

*Fiers de nos industries*

Une offre  
« **clé en main** »

# V.I.E À TEMPS ET COÛTS PARTAGÉS

Un service exclusif destiné aux TPE-PME d'Auvergne-Rhône-Alpes pour prospecter de nouveaux marchés, se lancer ou s'affirmer à l'international avec de jeunes talents

**ET SI VOUS BOOSTIEZ VOS CAPACITÉS  
OPÉRATIONNELLES À L'ÉTRANGER ?**

**Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises** vous propose, dans le cadre d'un partenariat avec Business France, de bénéficier d'une représentation à l'étranger à un coût attractif par le biais du **V.I.E (Volontariat International en Entreprise)** à temps et coûts partagés.

## Le V.I.E, son principe ?

Une entreprise de droit français confie une mission professionnelle à l'étranger, à un jeune âgé entre 18 et 28 ans, d'une durée de 12 à 24 mois.



La formule V.I.E est gérée pour le compte de l'État par Business France.

# LE V.I.E À TEMPS ET COÛTS PARTAGÉS D'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

## PRINCIPE

- **Mutualiser cette solution RH** pour 2 entreprises complémentaires
- Bénéficier d'une **représentation à l'étranger**

## POUR QUI

- **TPE/PME\*** industrielles et de **services à l'industrie** ayant son siège social en Auvergne-Rhône-Alpes

\* Effectif < 250 salariés  
CA < 50 M €

## COMMENT

- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises assure la **mise en place** et le **suivi du dispositif** en coordination avec Business France

## LES + DE LA FORMULE



### ENSEMBLE

**Nous construisons votre projet :** définition de la stratégie (mission, pays d'affectation, durée, budget...)



### NOUS

- **Préparation de votre dossier de demande d'agrément** qui valide la capacité de votre entreprise à utiliser le dispositif
- **Publication de l'offre d'emploi, sélection des candidats** et **planification des entretiens**
- **Assistance et suivi opérationnel** de la mission et de la bonne répartition du temps du V.I.E



### VOUS

- **Accès à une solution RH** export mutualisée
- **Limitation des risques** en testant un marché à moindre coût
- **Formule adaptée** à tous les marchés, Europe ou «Grand Export», que vous soyez exportateur débutant ou aguerri
- **Economie de votre temps** précieux

## TARIFS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge à hauteur de **50 %** les dépenses suivantes :

- l'indemnité forfaitaire d'entretien
- les frais de gestion et de protection sociale pour une mission d'une durée de 12 mois à 24 mois



### Contact

**Julie DEBITON**

Chargée d'affaires International & Europe  
jdebiton@arae.fr | 06 32 29 13 94  
www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr



#TFEAURA #VIE\_RH

